

D/ONIP

FE.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 2003-299 DU 19 AOUT 2003

Portant approbation des statuts de l'Office  
National d'Imprimerie et de Presse.

CONFIDENTIEL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

D. N. ...  
CONFIDENTIEL  
16/01/04  
002

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi Organique n° 92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2001-444 du 05 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et de la promotion de la technologies nouvelles ;
- Vu le décret n° 84-165 du 22 avril 1984 portant approbation des statuts de l'Office National d'Édition, de Presse, de Publicité et d'Imprimerie (ONEPI) ;

Après avis de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;

Sur rapport du Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 juillet 2003 ;

D E C R E T E :

Article 1<sup>er</sup> : Sont approuvés les statuts de l'Office National d'Imprimerie et de Presse (ONIP) tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 août 2003

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



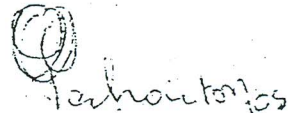
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU

Le Ministre de la Communication  
et de la Promotion des Technologies  
Nouvelles.



Gaston ZOSSOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MFE 4 MCPTN 4  
AUTRES MINISTERES 18 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-  
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-  
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1.